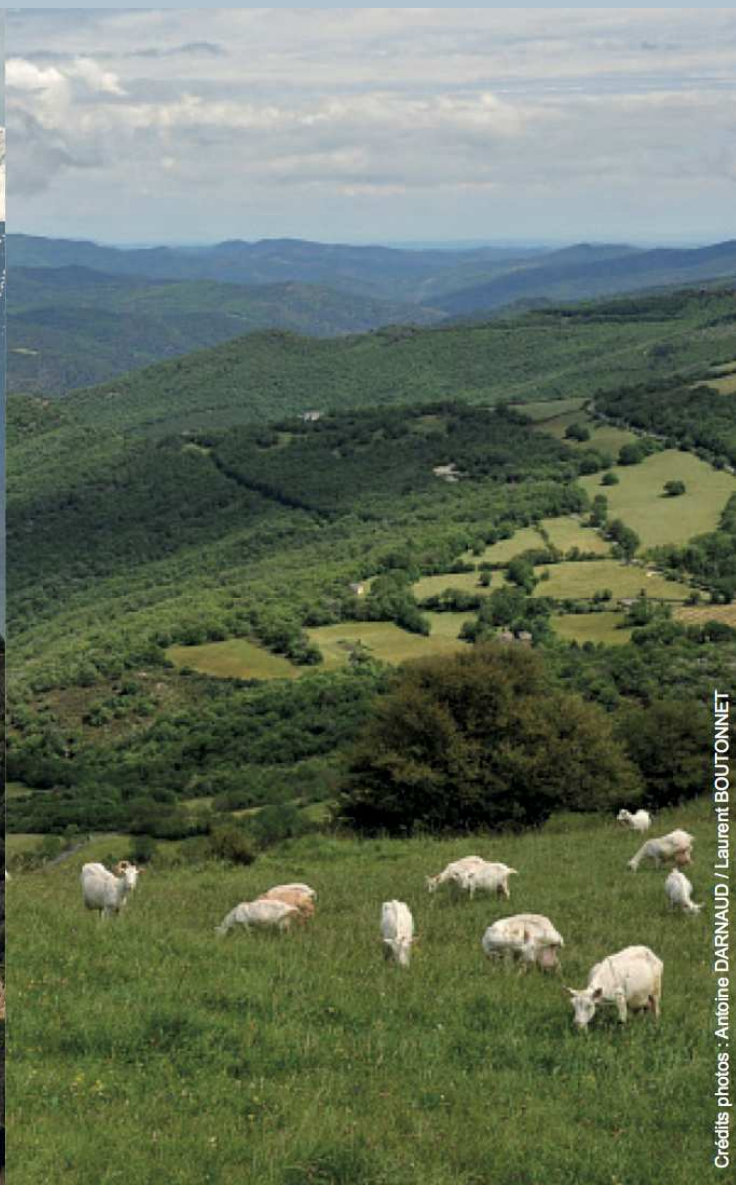


# RÉUNION PLÉNIÈRE DU PARLEMENT DE LA MONTAGNE

15 avril 2019 à Mende

Compte-rendu



Crédits photos : Antoine DARNAUD / Laurent BOUTONNET

# Une forte mobilisation pour la réunion de rentrée

Près de 150 personnes se sont mobilisées pour la réunion plénière de rentrée du Parlement de la Montagne qui s'est tenue de 10h à 16h le 15 avril 2019 à Mende (Lozère).

Cette réunion s'est déroulée en 3 grands temps :

- La restitution des travaux des groupes projets 2018
- La présentation du programme de travail 2019-2020
- Le projet de budget participatif



Laurent SUAU, Maire de Mende et Sophie PANTEL, Présidente du Conseil Départemental de Lozère ont accueilli les participants.

Aurélie MAILLOLS, vice-présidente du Conseil Régional Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée en charge de la Montagne et de la Ruralité a ensuite introduit cette journée plénière.

# Bilan des groupes projets 2018

## « Faciliter la mise en œuvre des initiatives publics-privées »

par **Georges Armengol**, chef de file, Président de la communauté de communes Pyrénées-Cerdagne (66)

Le groupe était composé de 157 membres. 2 séances de travail ont réuni 40 participants dynamiques :

- la première rencontre à Sorèze en mai, a permis de poser une définition, d'identifier les freins, de définir le périmètre géographique, financier, historique...
- la deuxième rencontre, à Nant en novembre, s'est déroulée autour de témoignages de porteurs de projets de divers horizons (par exemple, le témoignage d'André Baret, Maire de Hures (Lozère) où l'initiative d'un amoureux du patrimoine qui a lancé le projet de restauration du moulin de Hures a fait naître un projet de filière locale avec les agriculteurs, les habitants, etc... aujourd'hui, une famille de meuniers s'est installée et le moulin produit des farines avec des céréales bio locales impliquant une vingtaine d'agriculteurs et 28 boulangeries distributrices). Mais aussi des exemples en Aveyron (des projets structurants en co-construction sur la commune nouvelle d'Argences en Aubrac) ou en Pyrénées Orientales (une scierie collective sur la CC Pyrénées Catalanes).

Au final, le groupe projet a formalisé des grands principes et des modalités possibles d'accompagnement par la Région en faveur des initiatives publics-privées.

## « Dé-précariser les emplois saisonniers et développer une offre de formation bi-qualifiante en s'appuyant sur l'outil groupement d'employeurs »

par **Françoise Tranain**, Directrice de projet Montagne, Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

(excusé : **José Razafimandimby**, chef de file, Président Centre Ressources GE Occitanie)

Deux rencontres ont été organisées en juin et novembre 2018.

La première rencontre à St Gaudens a permis de partager l'objectif du groupe (partir des besoins en main d'œuvre localement pour construire un cadre d'emplois et des qualifications) et des informations sur l'outil groupement d'employeur, avec l'appui du témoignage de Laurent Audouin, gérant du Groupement d'employeurs multi-sectoriel Alliance Emploi Pyrénées.

Par ailleurs, une enquête des besoins d'emploi sur les territoires a été lancée par les participants auprès de leur réseaux. Elle a permis de repérer un premier site potentiel d'expérimentation en Lozère. La deuxième rencontre, à Marvejols, a été élargie aux têtes de réseaux de Lozère et a « lancé » l'expérimentation (prospection des besoins auprès des employeurs).

Les réunions terrain se poursuivent ; un second site potentiel d'expérimentation reste en prospection sur le secteur Pyrénées Orientales/Ariège.

## « Accompagner l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables »

par **Alain Fauconnier**, chef de file, Président du PNR des Grands Causses (12)

Le groupe projet s'est réuni deux fois en juin et novembre 2018.

Dans un premier temps, les enjeux de la maîtrise territoriale ont été posés avec l'appui de l'intervention de Laurence Barthe, de l'Université Jean Jaurès à Toulouse.

Le dialogue entre les acteurs a abouti à formuler des préconisations qui ont été intégrées dans le Plan Montagne.

Ces préconisations sont fondées sur 4 grands thèmes :

- Les projets d'EnR doivent s'intégrer au projet de territoire (et non l'inverse)
- Les territoires acteurs de leur développement en matière de transition énergétique et développement des ENR : comment gérer/utiliser les outils de régulation (SCOT, PLU...) ? Plusieurs pistes : volet « énergétique » spécifique avec mise en place d'une concertation citoyenne ; création d'une commission extra-communautaire qui pourrait donner son avis dès le début, etc...
- L'adaptation des modèles économiques : comment les territoires gèrent la manne financière, avec l'idée que les collectivités et les citoyens se les approprient (innovation d'ingénierie financière)



- La question des réciprocitys : les territoires de montagne offrent et produisent des ressources énergétiques (bois, vent, biomasse,...), des ressources en eau... pour les autres territoires (qui consomment et sont souvent plus riches) mais ne bénéficient d'aucun retour aujourd'hui.

## « Développer la filière hédoniste dans les territoires »

par Noël Pereira Da Cunha, Président de la Communauté de Communes Pyrénées-vallée des Gaves (65)

Le groupe projet s'est réuni une fois en mai à Sorèze.

Le sujet étant très transversal, le groupe a eu des difficultés à cerner le sujet dans une application concrète.

Néanmoins, les membres du groupe ont formalisé des éléments de principe de définition : un projet qui s'appuie sur les 5 sens et revêt une dimension pluri-acteurs.

L'exemple de structuration de la filière locale « lauze et pierre sèche » à partir de l'initiative de quelques artisans, présenté par Florence Vignal, Présidente de la Chambre des Métiers de Lozère, a sensibilisé le groupe sur les bénéfices multiples d'une gouvernance multiacteurs complémentaires.

Les parlementaires ont ainsi réfléchi à la manière de renforcer l'attractivité des territoires autour de cette dimension. Parmi les pistes évoquées : s'appuyer sur les marqueurs de l'identité montagnarde des deux massifs (lieux emblématiques, valeurs, savoir-faire locaux) et sur les 5 sens pour bâtir une offre structurée, basée sur l'attractivité touristique, sans oublier la qualité de vie des habitants (pour en être des ambassadeurs).

## « Attractivité – Communication du Parlement – Organisation d'une fête de la montagne »

par Françoise Tranain, Directrice de projet Montagne, Conseil Régional Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée

(excusée : Christine Téqui, chef de file, Conseillère départementale Ariège)

Le groupe projet s'est réuni deux fois, en juin à Foix et en novembre à Nant.

La première réunion a été centrée sur la définition des valeurs communes qui font la singularité des montagnes d'Occitanie, partant du principe que pour bien communiquer, il faut d'abord bien se connaître.

Les principales valeurs communes des montagnes d'Occitanie identifiées sont les suivantes :

- Habitées et ouvertes
- Naturelles et préservées
- Vivantes et innovantes

La 2<sup>ème</sup> réunion a permis de faire des préconisations en matière de communication et d'évènement. L'idée proposée est de faire une communication dynamique et incarnée, mettant en avant la fierté des montagnards à travers la valorisation de « talents », des personnalités qui illustrent la montagne pour mettre en lumière des initiatives fortes.

Concernant l'évènementiel, l'idée est de l'orienter au-delà du tourisme en mettant en avant les éléments d'attractivité de la montagne (attractivité économique et résidentielle). La préconisation est de faire une fête de la montagne éclatée sur plusieurs sites autour d'un thème, et d'intégrer la labellisation de l'existant sur des critères communs.

# Présentation de la feuille de route 2019–2020

**Intervention d'Aurélie Maillols,**

Vice-Présidente du Conseil Régional Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée

## Les principes d'évolution retenus

Le programme de travail proposé pour 2019-2020 porte notamment sur la mise en œuvre des missions de « catalyseur de projet » et de « caisse de résonance » du Parlement de la Montagne. En effet, les deux enjeux principaux cette année sont :

- Stimuler l'émergence de projets innovants : nos territoires connaissent des difficultés et des contraintes mais disposent d'énormes atouts, autour de l'excellence (environnement, qualité de vie, production...). Une des réussites du Parlement de la Montagne est de travailler de manière décloisonnée et de faire des propositions nouvelles. Il porte cette énergie motrice qu'a la montagne.
- Faire savoir et partager notre fierté : il s'agit de se saisir des nouveaux outils de communication. Une campagne de communication va être réalisée autour d'une vingtaine de portraits.

Les principes d'évolution retenus sont les suivants :

- **Trois formats de travail conservés et améliorés au regard du bilan :**
  - Les **rencontres plénières**, intégrant notamment des temps de débats sur des sujets d'actualité (ex. l'actualité UE, la PAC, l'eau,...) qui auront pour objectif **d'aboutir à des motions portées par le Parlement**
  - Les **groupes projets** avec des principes d'organisation et de fonctionnement définis dans une charte de fonctionnement.
  - Les **consultations numériques**, en relais des concertations régionales
- **Un nouveau format :**
  - Création de « **collectifs de travail** », en coopération avec d'autres instances régionales participatives ou partenaires (Assemblée des Territoires, Université...)
  - Et, achèvement des ateliers prospectifs, qui étaient ciblés sur la préparation du Plan Montagne
- **Une plateforme numérique plus attractive :**
  - Accès pour tous aux calendriers et comptes rendus des travaux des groupes projets et collectifs de travail
  - Nouvelles fonctionnalités développées en fonction de l'avancement des travaux (ressources documentaires, carte des initiatives...)
- **La mise en place d'un budget participatif pour l'innovation en Montagne**

## Premiers échanges

Les remarques et précisions des participants **sur le bilan des groupes projets 2018** :

- En 2018, les groupes-projets ont permis de partager des constats, des difficultés et de poser des grands principes. Certains ont également formalisé des préconisations qui ont été intégrées dans les fiches mesures du Plan Montagne. Maintenant, il s'agit de trouver des solutions, d'aller chercher des nouveaux modèles qui permettent de rendre nos territoires attractifs.
- Sur le sujet des Energies renouvelables, le groupe projet a réussi à trouver un consensus autour d'un document qui a été intégré au Plan Montagne.  
Mais, des participants ont souligné quelques questions :
  - o la mesure 19 du Plan évoque des projets de « grande puissance » - projets qui ne sont pas adaptés aux territoires de montagne. Il est nécessaire de limiter l'artificialisation des territoires et de développer la participation des habitants dans les projets d'EnR.

- L'acceptabilité sociale des projets d'EnR est complexe et, sur le terrain, on ne sait pas toujours comment fonctionner. Il faut défendre la production d'EnR en Occitanie sur toutes ses ressources, y compris la petite hydraulique.
- Le sujet est problématique et il reste encore à construire une confiance entre les acteurs et à engager des changements importants dans nos modes de faire.
- Sur le sujet des initiatives publics-privées, les premiers résultats sont positifs. Un financement spécifique est prévu et c'est encourageant.

Des précisions et des questions ont également été exprimées **sur les propositions d'évolution pour 2019-2020** :

- L'ouverture du Parlement vers des structures externes est un point important ; et la création de « collectifs de travail » est une bonne idée. Elle doit permettre de travailler en cohérence entre les différentes instances existantes et éviter de dire les mêmes choses dans plusieurs lieux.
- Le thème de la mobilité (en particulier la question du « dernier kilomètre ») est un sujet majeur et devrait être traité par le Parlement. A noter que ce sujet pourra être traité dans le budget participatif et qu'il faudra s'appuyer sur la future loi LOM pour avancer sur ce thème.
- Les ateliers prospectifs ont permis de formuler des préconisations très concrètes. Ces travaux ont été pris en compte dans le Plan Montagne (par exemple, l'innovation sur le modèle économique des petites stations de montagne, l'eau en montagne...). Certaines thématiques « complexes », comme la jeunesse, peuvent faire l'objet d'un collectif ou autre format de travail.

## Le programme de Travail 2019

3 groupes projets	2 collectifs de coopération	consultations numériques
<p>Dé-préciser les emplois saisonniers via l'outil groupement d'employeurs  <i>Chef de file : José Razafimandimby, Pdt Centre Ressources GE Occitanie</i></p> <p>Mettre en récit le bien-être et le savoir-vivre de montagne dans le marketing touristique  <i>Chef de file : Noël Pereira da Cunha, Président de la CC Pyrénées-Vallée des Gaves – Maire de Pierrefitte Nestalas</i></p> <p>Les Indications Géographiques pour fixer la valeur ajoutée sur le territoire  <i>Chef de file : à déterminer</i></p>	<p>Transition énergétique et énergies renouvelables dans les territoires de montagne, en coopération avec l'Assemblée des Territoires (ADT)</p> <p>Constitution d'un corpus de ressources documentaires pédagogiques sur la montagne, en coopération avec l'Université J. Jaurès et un collectif de chercheurs</p>	<p>Relais des concertations régionales :</p> <p>Exemple : concertation sur le devenir des politiques européennes (fin 2019)</p>
<b>Plénières et Mise en place du budget participatif Montagne</b>		

Deux groupes projets se poursuivent sur un objectif recentré :

- **Expérimentation d'un groupement d'employeur multi-sectoriel** : il est proposé de rentrer dans la mise en œuvre de l'expérimentation avec comme objectif final de créer un GE en Lozère. Ce groupe projet est ouvert et en construction. Il rassemblera des membres du Parlement de la Montagne motivés pour suivre cette expérimentation et éventuellement la reproduire et sera ouvert au groupe local d'acteurs impliqué dans l'expérimentation. Le CRGE (chef de file) produit des compte-rendus de toutes les réunions du COPIL, mis à disposition du Parlement de la Montagne.

- **Mettre en récit le bien-être** : il s'agit de poursuivre le travail du groupe projet sur l'hédonisme en le resserrant autour d'un objectif opérationnel de marketing touristique. Le groupe projet et son chef de file pourront sur ce point travailler avec le CRT (Comité Régional du Tourisme). L'idée proposée est de repérer et mettre en récit des exemples très concrets, qui parlent aux gens, pour les diffuser largement sur les réseaux sociaux notamment. Les concepts et messages mis au point dans la finalité tourisme seront facilement adaptables aux différentes cibles d'attractivité.

**Un nouveau groupe projet est proposé autour des Indications Géographiques** : ce sujet résulte de plusieurs demandes des parlementaires émises lors des différentes plénières (à Mazamet, à Lodève, à St Girons...). L'idée est de travailler sur la mise en application de la structuration de filières et maîtrise de la valeur ajoutée via les Indications Géographiques. L'objectif est d'identifier les clés de développement des IG dans le secteur alimentaire (de manière innovante), et surtout d'utiliser ce savoir-faire reconnu en Occitanie pour le reproduire dans l'artisanat. Cette démarche permet notamment de reconnaître et préserver les ressources et savoir-faire locaux et de les cibler dans les marchés publics. Il s'agira de repérer des initiatives et de faire émerger des expérimentations. Un appel à candidature pour déterminer le chef de file de ce groupe va être lancé auprès du Parlement.

**Deux collectifs de travail sont proposés :**

- **« Collectif Transition énergétique et EnR » avec l'Assemblée des Territoires (ADT)** : Dans la continuité du travail réalisé en 2018 par le groupe projet sur l'acceptabilité des projets d'EnR, il s'agit de trouver des territoires volontaires pour appliquer les méthodologies proposées par le Parlement et d'approfondir des questions pratiques qui se posent aux territoires, dont le sujet des modèles économiques ou des « réciprocity » (lien entre territoires de montagne/ruraux et métropoles).
- **« Collectif Ressources pédagogique sur la montagne » avec l'Université J Jaurès** : ce collectif fait suite aux demandes des parlementaires de disposer de ressources et de matière pour débattre. Il sera co-animé par Pierre Torrente, Laurence Barthe et Laurent Rieurtort. L'idée est de travailler en étroite relation avec le groupe de chercheurs qui travaille sur les économies de montagne et suit le Plan Montagnes d'Occitanie. L'objectif est de créer un fonds documentaire riche et pédagogique, accessible et utilisable facilement par le plus grand nombre. Le travail avec le Parlement doit permettre de choisir des sujets (en partant des 4 axes stratégiques et en travaillant sur ce qui fait « l'identité » des montagnes d'Occitanie). A noter : à l'occasion de l'élaboration du Plan Montagne, il est apparu que les données disponibles pour réaliser le diagnostic des montagnes d'Occitanie sont partielles et très anciennes pour certaines. Il n'existe pas de corpus documentaire sur nos montagnes. Or, on a besoin de connaître nos territoires pour agir.

## Deuxième temps d'échanges

**Sur le collectif « Ressources Pédagogiques »**

- En plus du corpus documentaire, il est proposé de réfléchir à l'élaboration d'une grille de méthodologie commune. Pierre Torrente a précisé que le principe est d'objectiver « modestement », en mettant en place des grilles de lecture et d'évaluation. Sur l'observation, il est possible d'avoir des données, des informations en continu, permettant de voir si les projets ont des effets.
- Le thème des aménités pourrait être un des sujets car nous manquons d'information. Il est précisé que de nombreux travaux existent et qu'il faut s'appuyer dessus.

**Sur le collectif « Transition énergétique et EnR »**

- Une participante se demande si le plan Montagne est conciliable avec le Plan Climat et s'interroge sur l'utilisation du bois car il est nécessaire de faire attention à la séquestration carbone dans les sols. Il est important de partager les enjeux entre tous les acteurs (Chambre d'agriculture, acteurs privés, les « coupeurs d'arbres » et les « replanteurs »...)

- Il est rappelé que la Loi Montagne et la Loi sur la Transition énergétique précisent qu'il faut une nécessité impérative pour faire un projet routier et que le développement des EnR doit se faire plutôt de manière locale : produire localement pour une consommation locale.

**Sur le groupe projet Groupement d'Employeurs :** Un président de GE témoigne de l'intérêt d'une telle expérimentation en soulignant le fait que cela a permis à des salariés de trouver leur voie, aux entreprises de s'y retrouver et de créer du lien social.

**Sur le groupe projet « Indication Géographique » :** Le directeur d'IrQualim (Institut régional de la qualité agroalimentaire d'Occitanie) souligne l'intérêt de ce groupe projet. La reconnaissance de la valeur patrimoniale d'un produit (agroalimentaire ou artisanal, par exemple : couteau de laguiolle) permet de relocaliser la production.

Sur les sujets proposés, un participant regrette l'absence de groupe de travail sur la **question de la Jeunesse**. Il est précisé qu'un projet est envisagé avec le CRJ.

**Sur les méthodes et les outils de travail du Parlement :**

- Des participants soulignent le besoin de disposer d'outils de communication pour dialoguer entre parlementaires entre les rencontres plénières.  
Pour cela, un espace d'échanges pour chaque groupe de travail sera mis en place sur la plateforme numérique (espace régulé par le chef de file)
- Concernant le calendrier, un participant souhaite ne pas attendre la première réunion des groupes prévue en juillet pour commencer à travailler. Cependant, dans les semaines à venir, plusieurs choses vont se mettre en place et vont prendre du temps : appel à inscriptions des membres aux différents groupes de travail, appel à candidatures pour être chef de file, finalisation et envoi des feuilles de routes des différents groupes,...
- La proposition de créer des groupes de travail resserrés (autour d'une trentaine de membres actifs) paraît opportun et efficace pour avancer.
- Enfin, une participante propose d'utiliser plus souvent la visioconférence : cette configuration est tout à fait envisageable au sein des groupes projets et pourra être organisée par les chefs de file (en s'appuyant notamment sur les salles équipées des maisons de Région, etc...)



# Le projet de budget participatif

L'après-midi a été consacrée au projet de budget participatif pour la montagne.

Le support projeté en séance qui présente les grands principes de ce dispositif est joint en annexe de ce compte rendu ; les échanges et les contributions numériques des participants sont retranscrits ci-après.

## Présentation du projet : grands principes, premiers critères, calendrier, rôle du Parlement

### Intervention d'Aurélie Maillols

**Les grands principes : vous proposez, les citoyens choisissent, nous finançons**

- **L'enjeu : l'innovation en Montagne**  
mobiliser les habitants, les acteurs locaux, et expérimenter leurs solutions innovantes répondant aux 4 grands enjeux des montagnes d'Occitanie
- **La méthode** : Un **appel à initiatives**, déposées en ligne, dans les maisons de Région ou par courrier, traitées par les services de la Région et une **votation citoyenne à l'échelle d'Occitanie** pour retenir les projets soutenus
- **Le budget** : **1.2M€ en crédits d'investissements pour les zones de massifs d'Occitanie**
- **Le rôle-clé de relais du Parlement de la Montagne**, pour contribuer au paramétrage du processus, repérer les initiatives, promouvoir le dispositif, mobiliser les porteurs de projets et les votants de leur territoire

**Quelles initiatives éligibles ?**

- Des initiatives et projets **innovants, expérimentaux, d'intérêt collectif**, privilégiant les coopérations publiques-privées, sans concurrence avec les politiques publiques régionales en vigueur
- **Des maîtres d'ouvrage identifiés**, ou à défaut repérés et des projets « mûrs »
- Des **dépenses d'investissements** soutenues par la Région dans la limite du respect de la réglementation et de ses compétences
- Une **consultation citoyenne et une sélection en 2 temps** :
  - un retour dès 2019 aux initiatives les plus matures
  - un temps supplémentaire pour permettre de finaliser les candidatures non abouties + dépôt de nouveaux dossiers

**L'enjeu de la sensibilisation des acteurs  
Mobilisation du Parlement**

- **Organisation d'Ateliers territoriaux du Parlement**, pour présenter le Plan Montagnes et informer les porteurs de projets locaux sur le budget participatif :
  - 8 lieux dans les 2 massifs, entre juin et juillet
  - format 18-20h ou le samedi matin
- **Les parlementaires en relais de la démarche** sur les territoires, dès aujourd'hui en repérage des initiatives, durant la phase de collecte des candidatures (juillet – septembre), puis durant la campagne de vote citoyen

**Le calendrier du budget participatif**

The diagram shows a timeline from July 1st to Spring 2020. Key events include: 'Ouverture de l'appel à initiatives' (July 1st), 'Dépôt des candidatures' (starting July 1st), 'Première instruction par la Région pour déterminer les dossiers éligibles' (September-October), 'Mise en ligne des projets matures, campagne et 1er vote citoyen' (November), 'Publication lauréats et lancement des premiers projets' (December 1st to January 31st), and 'mise en ligne des projets consolidés + nouveaux, 2ème vote citoyen, publication lauréats' (Spring 2020).

L'objectif du budget participatif est d'accompagner des projets portant sur le quotidien des citoyens (créer des emplois, améliorer les mobilités du quotidien...). Il s'agit de soutenir des solutions, des expérimentations... qui pourraient être déployées plus largement en montagne ou sur les territoires ruraux.

Dans ce cadre, il est proposé aux parlementaires :

- de contribuer au cahier des charges : quelles sont les thématiques à prendre en compte dans la sélection des projets, quels sont les critères pour les projets à soutenir.
- de repérer des initiatives sur les territoires (communiquer auprès des porteurs de projet et s'investir à leurs côtés pour mobiliser autour de leurs projets pendant la phase de vote)

## Echanges

Plusieurs demandes de précisions et remarques ont été soulevées :

- **Sur le taux d'intervention sur les projets et la nature du budget** : Il s'agit d'un budget supplémentaire. L'idée est de tester si ça fonctionne. Aujourd'hui, la Région n'a pas fixé de taux, mais l'objectif est d'accompagner au maximum les projets, dans le respect des aides d'Etat. Dans tous les cas, les projets devront répondre à un enjeu d'intérêt général et apporter une réponse à un besoin non couvert sur le territoire.
- **Sur la qualité de l'accompagnement** : Il s'agit de soutenir des dépenses d'investissement, car le budget de la Région en crédits de fonctionnement est fortement contraint. Cependant, la Région finance d'ores et déjà de l'ingénierie territoriale auprès des PETR.  
Par ailleurs, dans le cadre du budget participatif, on va sûrement recevoir des projets plus ou moins mûrs. Pour ces derniers, les agences, organismes régionaux ou partenaires (AREC, chambres consulaires, Ad'Occ, ADEFPAT...) pourront être mobilisés et des études préalables être financées (par exemple avec la Caisse des Dépôts) pour faire mûrir ces idées jusqu'au projet.
- **Sur les dossiers de candidature** : Le cahier des charges et le dossier de candidature demandé seront les plus simples possibles, pour ne pas freiner les initiatives, tout en faisant attention au respect de certaines règles.
- **Sur le choix des projets soumis au vote citoyen** : Un premier tri sera réalisé par la Région (à partir de tous les dossiers reçus) permettant de repérer ceux qui entrent dans le système d'aides communes de la Région (écartés du budget participatif) et le niveau de maturité des projets (projets aboutis et idées). Il ne sera pas possible de présenter des projets inter-régionaux. La liste des dossiers retenue pour le vote citoyen sera présentée au Parlement de la Montagne.
- **Sur la nature des porteurs de projets** : Des élus peuvent-ils présenter des projets ? Pour information, le Vice-Président du département de l'Aude précise que pour leur dispositif, ils ont écarté les collectivités locales : seules les initiatives citoyennes et associatives sont possibles. Et les projets retenus seront financés à 100%.  
Il est précisé que la Région peut d'ores et déjà accompagner les projets publics au titre de la dotation Innovation des contrats territoriaux.
- **Sur le choix des projets** : Il faudra être attentif à la territorialité des projets, de manière à couvrir tous les territoires. Il est également important de réfléchir à une pondération des votes au regard de la densité de population des départements (car les projets présentés dans les territoires les moins peuplés risquent d'être défavorisés). La localisation des projets soumis au vote sera affichée. Les porteurs de projet feront « campagne » pour leur projet sur les réseaux sociaux, auprès de leurs partenaires et amis...
- **Sur le montant de l'aide** : la question de fixer un seuil et/ou un plafond a été abordée. Il paraît nécessaire de fixer un montant plancher (tout en veillant à ce qu'il soit suffisamment bas pour permettre à de « petits » projets de naître et ne pas soutenir que des projets qui ont déjà des moyens) et un montant plafond (entre 20 et 40 000 € ?).

- **Sur les critères**, les participants ont insisté sur deux points : la reproductibilité des projets et le caractère « participatif » des projets (obligation que les citoyens soient impliqués dans le projet ? nécessité d'un ancrage local ?). D'autres critères ont été proposés pour les projets :
  - o un impact environnemental positif (réduction bilan carbone)
  - o un rayonnement large
  - o l'innovation
  - o projet qui concerne un nombre important d'acteurs
  - o projet à taille humaine, à impact fort mais à empreinte minimisée
  - o un enjeu local pour le développement économique et l'emploi
  - o le montage financier impliquant le local

Par ailleurs, un participant propose de privilégier les petits projets qui ont du mal à être financés. Cependant, le budget participatif ne doit pas être le lieu du « recyclage » de projets de collectivités qu'elles n'arrivent pas à financer. Il faut peut-être envisager de limiter le nombre de projets présentés par maître d'ouvrage.

## Contributions numériques

Pour affiner le cahier des charges du budget participatif, les participants ont été invités à répondre à deux questions, sur une application numérique. Une troisième question a été débattue à l'oral.

Les résultats de ce travail et des échanges sont restitués ci-après.

### 1 – Quelles thématiques d'enjeu privilégier dans le budget participatif ?

Une cinquantaine de contribution ont été formulées par les participants.

Les thèmes principaux qui ressortent sont :

- La **préservation de l'environnement** (biodiversité, durabilité, valorisation des ressources naturelles, eau et zones humides, lutte contre le dérèglement climatique, conciliation avec le développement économique, dépollution...) (X9)
- La **mobilité** (X7)
- Le **développement économique et la création d'emploi** (économique endogène, économie circulaire, ESS, emploi local, filières locales, filière bois..) (X7)
- La **culture et le patrimoine** (X4)
- La **valorisation des savoir-faire** (X3)
- L'éducation, la **jeunesse**, les scolaires (X3)
- **L'éco-construction** (X3)
- La **qualité de vie et le lien social** (X2)

D'autres thèmes, moins récurrents, ont été cités :

- Le numérique
- Service public local
- La précarité énergétique
- Attractivité et accueil de nouvelles populations
- Démarches coopératives
- Energie renouvelable
- Accueil des migrants

## 2 - Connaissez-vous des initiatives innovantes à accompagner ?

Les participants ont cité une quarantaine de projets, comme pouvant participer au budget participatif :

Filière laitière de montagne pilotée par les agriculteurs avec retour financier aux producteurs
Développement d'énergies renouvelables sur Bâtiments public (Vialas)
Rucher collectif (Barousse - 65)
Mobilité pour les seniors , le choix de la solution viendra des personnes concernées suite à des ateliers participatifs (territoires des communautés de communes Haut Allier et Terre d'Apcher)
Structuration filière lauze et construction pierres sèches (CMA 48+ Macéo)
Camions de livraison roulant à l'hydrogène (12-sud Aveyron)
"Adopte une zone humide" (Margeride)
Projet scierie et séchage bois mobile (81-Tarn)
Abattoir mobile
Lieux pour l'autonomie énergétique, alimentaire - Eco-lieu (Fenuillèdes)
Mise en œuvre d'un réseau de chaleur alimenté en plaquettes de bois, grâce à un circuit court (Vialas)
Création d'un conservatoire du milieu souterrain (Fédération départementale spéléologie - Aude)
Création d'une cascade de glace contrôlable
Lieu mutualisé mettant en avant l'hédonisme en zone de montagne
Créer une unité de production d'électricité a partir de déchets de biomasse
Projet groupement agriculteur/GRETA sur formation et transformation des produits (Langogne-Lozere)
Récupération fruits et légumes non présentables non vendables en GMS et valorisation par fabrication jus/ smoothies et plats préparés (65)
Création d'un abattoir mobile en Cévennes
Stop A Mende Données - Y en a trop !
Recréer une filière autour de la valorisation de la laine (sud Aveyron + plusieurs initiatives secteur Pyrénées)
Construction d'une grotte pédagogique artificielle. Structure transportable
Filières plantes aromatiques et médicinales (48)
Soutenir la création d'un camion abattoir en Cévennes
Groupement employeur - Sport (Aveyron - Gers)
Retenues collinaires de petites tailles, intégrées paysagèrement, avec le conseil des Parcs Nationaux des Pyrénées et Cévennes
Réintégration de l'abeille noire dans les ruches locales (Brassac)
Mettre en place d'un module de formation " esprit montagne" réservé aux acteurs de territoire essentiellement agriculteurs
Développer le pin maritime cévenol en usage extérieur par processus de traitement écologique (oléothermie, retification) - étude faisabilité (massif forestier cévenol)
Desserte forestière
Tiers lieux savoir-faire locaux produits locaux
Projet PNC Cévennes sur le dernier kilomètre des touristes
Créer un appel à projet de bois construction local en Cévennes
Voyage de jeunes urbains à la montagne
Financement de la desserte forestière externe (utilité pour toute profession, habitants, touristes)
Mobilier bois régional
Créer un label Bois d'Occitanie



### 3 – Comment mobiliser et faire remonter les initiatives ? Quels outils vous serez utiles pour promouvoir le dispositif ?

Pour faciliter la remontée d'initiatives, trois leviers ont été soulignés :

- être vigilant quant au délai de versement des aides, en particulier pour les acteurs économiques.
- demander un dossier de candidature très simple, concret et facile à réaliser pour tout type d'acteur (voire même faire une première candidature par simple mail pour valider/invalidier l'idée pour ensuite remplir un dossier de candidature ?)
- indiquer un montant « fourchette »

Pour mobiliser et promouvoir le dispositif, plusieurs outils ont été proposés :

- Une page web pour promouvoir le dispositif
- Un outil à destination des parlementaires qui pourraient aider les porteurs de projet à monter leur dossier : un document expliquant ce qu'est le Budget Participatif et comment déposer le dossier sera fourni au Parlement (à imprimer ou à diffuser par mail)

## Conclusion

**Aurélie Maillols**

A partir des différentes contributions, la Région va retravailler sur les critères d'éligibilité (répartition géographique, seuil et plafond d'aide, projet collectif/citoyen, reproductibilité, initiatives public-privé, innovation, intérêt général...) et sur les thèmes.

Le projet de cahier des charges sera partagé avec le Parlement de la Montagne sur la plateforme numérique et sera mis au vote en Assemblée Plénière en juin.

Les prochains RDV :

- Mai : Inscription en ligne aux Groupe-Projet et Collectifs de travail
- Juin : ateliers territoriaux (point d'étape du Plan Montagne et présentation du budget participatif)
- Début juillet : Rencontre des groupes projets et collectifs de travail
- Septembre : Réunion plénière